

**COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Magali LE GOFF, Mickaël SEVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Absent : néant

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JEHANNO

DELIBERATION N° 67-2026 - REVISION REGLEMENT SALLE POLYVALENTE

Madame la Maire rappelle que le règlement actuel de la salle polyvalente a été mis à jour en 2023.

Considérant que des points sont à préciser et, après avis des services de la trésorerie, elle informe de la nécessité de le remettre à jour notamment pour pouvoir lui laisser la possibilité d'encaisser le règlement avant la mise à disposition.

Madame la Maire présente au Conseil municipal la nouvelle mouture du projet.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le projet de règlement intérieur de la salle polyvalente tel qu'annexé à la présente délibération,
- Autorise Madame la Maire à le signer dans sa version approuvée définitive,
- Mandate Madame la Maire pour procéder à toutes les formalités administratives, techniques et financières nécessaires à la mise à disposition de cet équipement.

**Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC**

Certifié exécutoire

le

Publié le 23 septembre 2026

